



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-11-1

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### CONVENTION MICROPROJET INTERREG - CONGRES FRANCO-ALLEMAND A COLMAR

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-6-11-1 du 15 juin 2018 accordant une subvention de 2 500 € au Cercle franco-allemand de COLMAR Centre Alsace pour l'organisation du congrès des associations franco-allemandes à COLMAR du 18 au 21 octobre 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme émis lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Précise qu'une subvention de 2 500€ afférente à ce projet a été accordée au Cercle franco-allemand de Colmar Centre Alsace par délibération CP-2018-6-11-1 du 15 juin 2018,

Approuve et autorise la Présidente à signer la convention relative au microprojet n°12.MP20 « Congrès Franco-allemand à Colmar – La coopération franco-allemande dans le Rhin Supérieur : des bonnes pratiques transfrontalières », jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité